

CONGO BELGE
Service des
Télécommunications

CEC. 1
1541
TÉLÉGRAMME
Le 27/8/1955
Mod. 2/T

Explication des abréviations
admises pour les indications
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

Arrivé à

Rey



à 11 h. 45 m.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse : Administrateur
territoire Ruhengeri

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à Bumba, le 27 à 09 h. 00 m. | N° 83 32 mots

Allow me mettre en rapport avec vous
et agronome territoire question présent
stop vous prié veuillez bien l'avertir stop
versi ruhengeri vendredi vingt neuf =

leboux directeur
insee kisogzi

